



Institut luxembourgeois de la normalisation
de l'accréditation, de la sécurité et qualité
des produits et services

ILNAS-EN ISO 9308-1:2014/A1:2017

**Qualité de l'eau - Dénombrement des
Escherichia coli et des bactéries
coliformes - Partie 1: Méthode par
filtration sur membrane pour les eaux**

Water quality - Enumeration of
Escherichia coli and coliform bacteria -
Part 1: Membrane filtration method for
waters with low bacterial background

Wasserbeschaffenheit Zählung von
Escherichia coli und coliformen
Bakterien Teil 1:
Membranfiltrationsverfahren für Wässer

01/2017



Avant-propos national

Cette Norme Européenne EN ISO 9308-1:2014/A1:2017 a été adoptée comme Norme Luxembourgeoise ILNAS-EN ISO 9308-1:2014/A1:2017.

Toute personne intéressée, membre d'une organisation basée au Luxembourg, peut participer gratuitement à l'élaboration de normes luxembourgeoises (ILNAS), européennes (CEN, CENELEC) et internationales (ISO, IEC) :

- Influencer et participer à la conception de normes
- Anticiper les développements futurs
- Participer aux réunions des comités techniques

<https://portail-qualite.public.lu/fr/normes-normalisation/participer-normalisation.html>

CETTE PUBLICATION EST PROTÉGÉE PAR LE DROIT D'AUTEUR

Aucun contenu de la présente publication ne peut être reproduit ou utilisé sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit - électronique, mécanique, photocopie ou par d'autres moyens sans autorisation préalable !

ILNAS-EN ISO 9308-1:2014/A1:2017

NORME EUROPÉENNE **EN ISO 9308-1:2014/A1**

EUROPÄISCHE NORM

EUROPEAN STANDARD

Janvier 2017

ICS 07.100.20

Version Française

**Qualité de l'eau - Dénombrement des Escherichia coli et
des bactéries coliformes - Partie 1: Méthode par filtration
sur membrane pour les eaux à faible teneur en bactéries
(ISO 9308-1:2014/Amd 1:2016)**

Wasserbeschaffenheit Zählung von Escherichia coli
und coliformen Bakterien Teil 1:
Membranfiltrationsverfahren für Wasser mit niedriger
Begleitflora (ISO 9308-1:2014/Amd 1:2016)

Water quality - Enumeration of Escherichia coli and
coliform bacteria - Part 1: Membrane filtration method
for waters with low bacterial background flora (ISO
9308-1:2014/Amd 1:2016)

Le présent amendement A1 modifie la Norme européenne EN ISO 9308-1:2014. Il a été adopté par le CEN le 18 janvier 2017.

Les membres du CEN sont tenus de se soumettre au Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, qui définit les conditions dans lesquelles l'amendement doit être inclus, sans modification, dans la norme nationale correspondante. Les listes mises à jour et les références bibliographiques relatives à ces normes nationales peuvent être obtenues auprès du Centre de Gestion du CEN-CENELEC ou auprès des membres du CEN.

Le présent amendement existe en trois versions officielles (allemand, anglais, français). Une version dans une autre langue faite par traduction sous la responsabilité d'un membre du CEN dans sa langue nationale et notifiée au Centre de Gestion du CEN-CENELEC, a le même statut que les versions officielles.

Les membres du CEN sont les organismes nationaux de normalisation des pays suivants: Allemagne, Ancienne République yougoslave de Macédoine, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Serbie, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie.



COMITÉ EUROPÉEN DE NORMALISATION
EUROPÄISCHES KOMITEE FÜR NORMUNG
EUROPEAN COMMITTEE FOR STANDARDIZATION

CEN-CENELEC Management Centre: Avenue Marnix 17, B-1000 Bruxelles

Sommaire

Page

Avant-propos européen	3
-----------------------------	---

Avant-propos européen

Le présent document (EN ISO 9308-1:2014/A1:2017) a été élaboré par le Comité Technique ISO/TC 147 "Qualité de l'eau" en collaboration avec le Comité Technique CEN/TC 230 "Analyse de l'eau", dont le secrétariat est tenu par DIN.

Cet amendement à la Norme européenne EN ISO 9308-1:2014 devra recevoir le statut de norme nationale, soit par publication d'un texte identique, soit par entérinement, au plus tard en juillet 2017, et toutes les normes nationales en contradiction devront être retirées au plus tard en juillet 2017.

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. Le CEN et/ou le CENELEC ne saurait [sauraient] être tenu[s] pour responsable[s] de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence.

Selon le Règlement Intérieur du CEN-CENELEC les instituts de normalisation nationaux des pays suivants sont tenus de mettre cette Norme européenne en application : Allemagne, Ancienne République Yougoslave de Macédoine, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Serbie, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie.

Notice d'entérinement

Le texte de l'ISO 9308-1:2014/Amd 1:2016 a été approuvé par le CEN comme EN ISO 9308-1:2014/A1:2017 sans aucune modification.

Troisième édition
2014-09-15

AMENDEMENT 1
2016-12-15

**Qualité de l'eau — Dénombrement
des *Escherichia coli* et des bactéries
coliformes —**

**Partie 1:
Méthode par filtration sur membrane
pour les eaux à faible teneur en
bactéries**

AMENDEMENT 1

*Water quality — Enumeration of *Escherichia coli* and coliform
bacteria —*

*Part 1: Membrane filtration method for waters with low bacterial
background flora*

AMENDMENT 1



Numéro de référence
ISO 9308-1:2014/Amd.1:2016(F)

© ISO 2016



DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT

© ISO 2016, Publié en Suisse

Droits de reproduction réservés. Sauf indication contraire, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, l'affichage sur l'internet ou sur un Intranet, sans autorisation écrite préalable. Les demandes d'autorisation peuvent être adressées à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Ch. de Blandonnet 8 • CP 401
CH-1214 Vernier, Geneva, Switzerland
Tel. +41 22 749 01 11
Fax +41 22 749 09 47
copyright@iso.org
www.iso.org

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (IEC) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les procédures utilisées pour élaborer le présent document et celles destinées à sa mise à jour sont décrites dans les Directives ISO/IEC, Partie 1. Il convient, en particulier de prendre note des différents critères d'approbation requis pour les différents types de documents ISO. Le présent document a été rédigé conformément aux règles de rédaction données dans les Directives ISO/IEC, Partie 2 (voir www.iso.org/directives).

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence. Les détails concernant les références aux droits de propriété intellectuelle ou autres droits analogues identifiés lors de l'élaboration du document sont indiqués dans l'Introduction et/ou dans la liste des déclarations de brevets reçues par l'ISO (voir www.iso.org/brevets).

Les appellations commerciales éventuellement mentionnées dans le présent document sont données pour information, par souci de commodité à l'intention des utilisateurs et ne sauraient constituer un engagement.

Pour une explication de la nature volontaire des normes, la signification des termes et expressions spécifiques de l'ISO liés à l'évaluation de la conformité, ou pour toute information au sujet de l'adhésion de l'ISO aux principes de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) concernant les obstacles techniques au commerce (OTC) voir le lien suivant: www.iso.org/iso/fr/foreword.html.

L'Amendement 1 à l'ISO 9308-1:2014 a été élaboré par le Comité technique ISO/TC 147, *Qualité de l'eau*, Sous-comité SC 4, *Méthodes microbiologiques*.